



Questions importantes d'intérêt commun dans le District hydrographique international de l'Escaut



Commission Internationale de l'Escaut
Internationale Scheldecommissie



Table de matières

3	Avant-propos
4	La Commission internationale de l'Escaut
7	Questions importantes d'intérêt commun dans le District hydrographique international de l'Escaut
7	1 <i>Qualité des eaux de surface, changements hydro-morphologiques, sédiments</i>
8	2 <i>Des eaux souterraines vulnérables</i>
9	3 <i>Polluants spécifiques pour l'Escaut</i>
10	4 <i>Analyse économique</i>
10	5 <i>Gestion préventive des inondations et des sécheresses</i>
10	6 <i>Gouvernance</i>
11	7 <i>Données, méthodes de mesures et méthodologies d'évaluation</i>
11	Liste de publications
12	Colophon





Avant-propos

Début 2003, les Etats et Régions riverains de l'Escaut ont proposé que le District hydrographique de l'Escaut serve de bassin pilote dans le cadre du 'Pilot river basin exercise' européen. Ce fut le démarrage du projet Scaldit. Les principaux objectifs de ce projet sont de tester les documents guides que la Commission européenne a élaborés en collaboration avec les Etats membres afin d'étayer la mise en oeuvre de la Directive-cadre sur l'Eau, l'établissement d'un état des lieux transnational pour le District hydrographique de l'Escaut, l'étude des risques d'inondations et des rapports entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ainsi que le

lancement des premières étapes vers le plan de gestion du District hydrographique international de l'Escaut. Les trois premiers objectifs ont déjà été réalisés au cours des années écoulées. Le dernier objectif se concrétise dans la présente brochure.

Le projet Scaldit était initialement prévu du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005, mais il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2006. Le projet peut compter sur le concours financier du programme de financement européen pour la coopération transnationale Interreg IIIB ENO.

Le projet a donné une forte impulsion à la coopération entre les différents Etats et Régions riverains au sein de la Commission internationale de l'Escaut. Au cours de l'année dernière, tous les partenaires du projet se sont employés à établir les questions importantes en matière de gestion de l'eau pour le District hydrographique international de l'Escaut, ce qui est la première étape vers le plan de gestion de District hydrographique. Le résultat en est résumé dans la présente brochure. Celle-ci constitue en même temps le lancement des activités relatives à ces questions importantes. Des enjeux clairs y sont formulés et appellent une coordination internationale pour pouvoir atteindre les objectifs environnementaux de la Directive-cadre sur l'Eau. Ces questions importantes serviront de base au plan de gestion pour le District hydrographique international de l'Escaut.

Dans l'introduction des questions importantes, nous présentons en détail la Commission internationale de l'Escaut. Cette commission fluviale internationale assure la coordination de la gestion intégrée de l'eau dans le District de l'Escaut. Elle prendra à cœur les questions importantes au cours des prochaines années.

Le travail qui a été accompli dans le cadre de l'état des lieux transnational et qui a débouché sur la publication du rapport Scaldit en 2005, a été sans conteste le point de départ de l'identification de ces questions importantes qui sont d'intérêt commun dans l'ensemble du District hydrographique. Je tiens donc à remercier chaleureusement les collaborateurs Scaldit, la Commission internationale de l'Escaut et Interreg IIIB ENO de leur travail et de leur soutien à ce projet. Je suis convaincu que cette collaboration a jeté les bases de la poursuite de la coopération transfrontalière. La présente brochure en est donc le résultat évident.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Frank Van Sevenscoten
Manager du projet
Administrateur général VMM

La Commission internationale de l'Escaut

Démarrage dans un esprit de bon voisinage

C'est en 1994 que les gouvernements de la République française, de la Région wallonne, de la Région flamande, de la Région de Bruxelles-Capitale et du Royaume des Pays-Bas ont signé l'Accord de Charleville-Mézières. Les parties contractantes à l'Accord entendaient coopérer pour protéger et améliorer la qualité de l'Escaut dans un esprit de bon voisinage. Pour développer cette coopération internationale, l'Accord prévoyait la création de la Commission internationale pour la Protection de l'Escaut (CIPE). La Commission a commencé ses travaux le 11 mai 1995 sous la présidence flamande de Monsieur Frank Van Sevenscoten, administrateur général de la Vlaamse Milieumaatschappij.

Trois ans plus tard, les Ministres des Etats et Régions riverains de l'Escaut ont lancé le 1^{er} Programme d'Actions de l'Escaut (PAE) lors de la première conférence ministérielle du 10 décembre 1998 à Middelburg. Ce programme d'actions est basé entre autres sur le rapport de la qualité de l'Escaut en 1994 (paru en 1997) qui fait le point sur la qualité de l'Escaut et sur la charge polluante globale. Cette année servira à l'avenir d'année de référence pour l'évaluation de la qualité de l'Escaut. Le réseau de mesures homogène pour l'Escaut a également été mis en place début 1998. Depuis lors, l'eau de l'Escaut est contrôlée par 38 paramètres dans 14 sites d'échantillonnage. Un des objectifs du réseau de mesures est d'évaluer les effets du PAE et éventuellement de l'adapter. Le Système d'Avertissement et d'Alerte pour l'Escaut (SAAE) contre les pollutions accidentelles a été mis en place en 1998.

La Directive-cadre européenne sur l'Eau

La Directive-cadre européenne sur l'Eau (DCE) a été publiée le 22 décembre 2000. Cette directive-cadre (2000/60/CE) a constitué un nouveau jalon pour la politique intégrée de l'eau. Les eaux souterraines, l'eau des rivières, des lacs et des canaux et les eaux côtières et de transition devront avoir atteint un bon état pour 2015. Le même jour que la date d'entrée en vigueur de la directive-cadre, la Commission a arrêté, lors de sa réunion plénière de Tournai, un nouveau plan d'actions.

La déclaration ministérielle de Liège, le 30 novembre 2001, a déterminé l'orientation de la coopération internationale au sein de la Commission pour la réalisation de la coordination multilatérale de mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau. Les Ministres ont également décidé qu'un nouvel accord serait établi pour cette nouvelle coopération. Les grandes lignes de la déclaration ministérielle de Liège sont les suivantes :

- la délimitation du District hydrographique international de l'Escaut ;
- l'adhésion de l'Etat fédéral belge à l'Accord ;
- la réalisation, pour 2009, au sein de la Commission, d'un seul

plan de gestion coordonné du District hydrographique international de l'Escaut ;

- une concertation multilatérale au sein de la CIPE, concernant les mesures à prendre pour contribuer à atténuer les effets des inondations et des périodes des sécheresses.

L'Accord de Gand

Le nouvel Accord sur l'Escaut a été signé l'année suivante, le 3 décembre 2002, à Gand. Conformément aux grandes lignes de la déclaration ministérielle de Liège, ce nouvel Accord concorde avec l'obligation d'une coordination multilatérale dans les districts hydrographiques internationaux comme prévue dans la DCE. Le Royaume de Belgique a signé cet Accord, devenant ainsi la sixième partie contractante. La raison en est que les eaux côtières belges font partie du District de l'Escaut et que ces eaux relèvent de la compétence fédérale belge.

Le nouvel accord sur l'Escaut prévoit aussi une nouvelle dénomination pour la Commission : Commission internationale de l'Escaut (CIE).

Scaldir

Le projet Interreg IIIB ENO «Scaldir» a démarré le 1^{er} janvier 2003 au sein de la CIE. Initialement le projet devait se terminer fin 2005, mais il a été prolongé jusqu'à fin 2006. Le sigle Scaldir est composé de Scaldis – le mot latin pour Escaut – et Integrated Testing, soit les tests intégrés. Avec ce projet, les partenaires Scaldir, qui sont également parties contractantes de la CIE, se sont engagés à jeter les bases du développement d'une gestion intégrée de l'eau dans le District hydrographique international de l'Escaut. Ils ont examiné la viabilité des documents guides mis à disposition par la Commission européenne dans le cadre de la Stratégie commune de mise en œuvre, dressé un état des lieux transnational du District hydrographique de l'Escaut, étudié les risques d'inondation dans le district et les rapports entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire et commencé les premiers échanges d'informations entre les Parties en vue de la réalisation du plan de gestion coordonné du District hydrographique international de l'Escaut. Les partenaires Scaldir ont décidé d'ancrer le projet dans la CIE et d'exécuter le projet dans les structures et selon la méthode de travail de la CIE. La plupart des actions sont importantes pour la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau dans l'ensemble du District hydrographique. Tous les districts hydrographiques internationaux de l'Union européenne et des candidats Etats membres bénéficieront des expériences acquises.

Le programme d'actions de Scaldir s'articule autour de 5 thèmes :

- la caractérisation du District hydrographique ;
- la gestion de données et de l'information ;
- la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ;
- la communication et la participation du public ;

- vers le plan de gestion de District hydrographique international.

Le projet bénéficie du concours financier du programme de développement régional Interreg IIIB Europe du Nord-Ouest.

Tâches et objectifs de la Commission internationale de l'Escaut

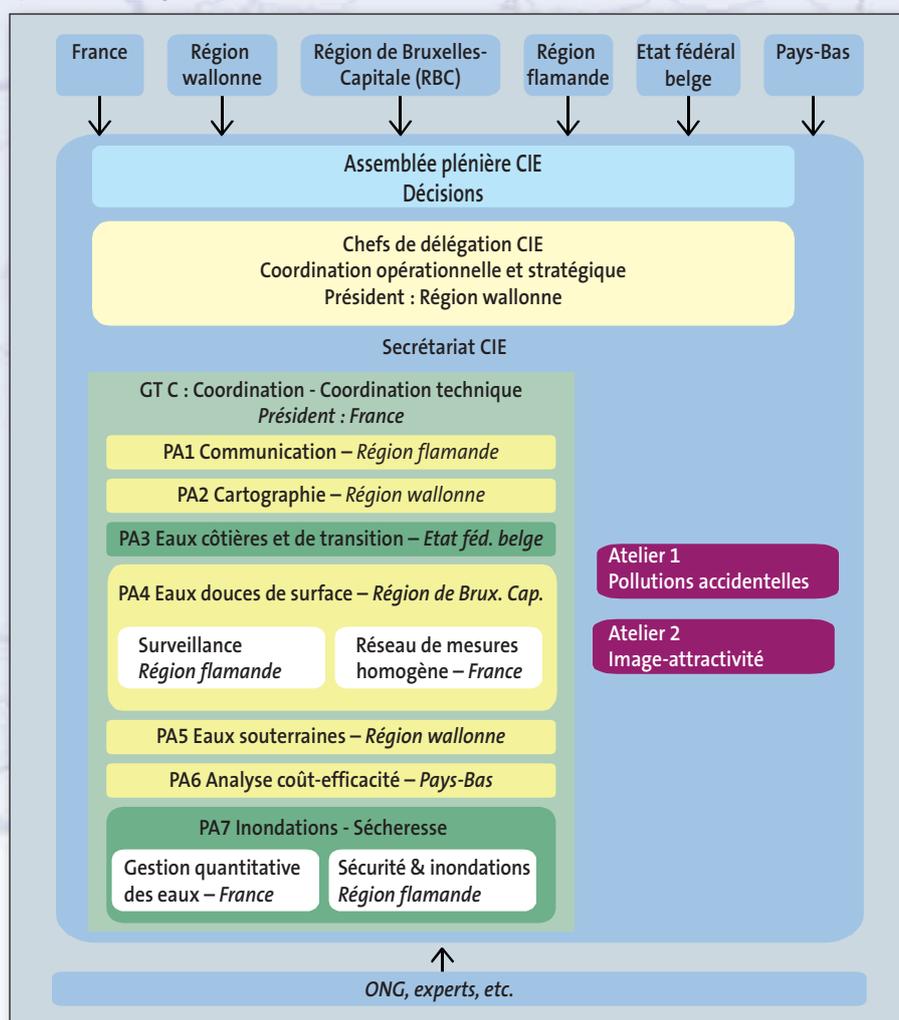
L'objectif principal de la CIE est la coordination multilatérale, telle qu'imposée par la DCE pour les districts hydrographiques internationaux. C'est pourquoi cette commission fluviale internationale tend à une coopération efficace entre les Etats et Régions riverains de l'Escaut afin de réaliser ainsi une gestion durable et intégrée de l'eau du District hydrographique international de l'Escaut.

Elle entend réaliser cet objectif par :

- la coordination de l'exécution de la Directive-cadre européenne sur l'Eau par chaque Etat et Région riverain ;

- l'établissement d'un seul plan de gestion pour le District hydrographique international de l'Escaut conformément à la Directive-cadre sur l'Eau ;
- la concertation sur les mesures de prévention et de protection contre les inondations et les sécheresses ;
- la coordination des mesures de prévention et de lutte contre les pollutions accidentelles de l'eau ;
- l'encouragement de la recherche scientifique et la coopération avec d'autres organisations internationales ;
- l'établissement d'un rapport annuel.

Dans sa structure actuelle (voir organigramme), la Commission est constituée d'un groupe de coordination. Sept thèmes ont été fixés et confiés à autant de projets. De plus, 2 ateliers ont été définis pour se charger de thèmes spécifiques tels que « image-attractivité » et « pollutions accidentelles ».

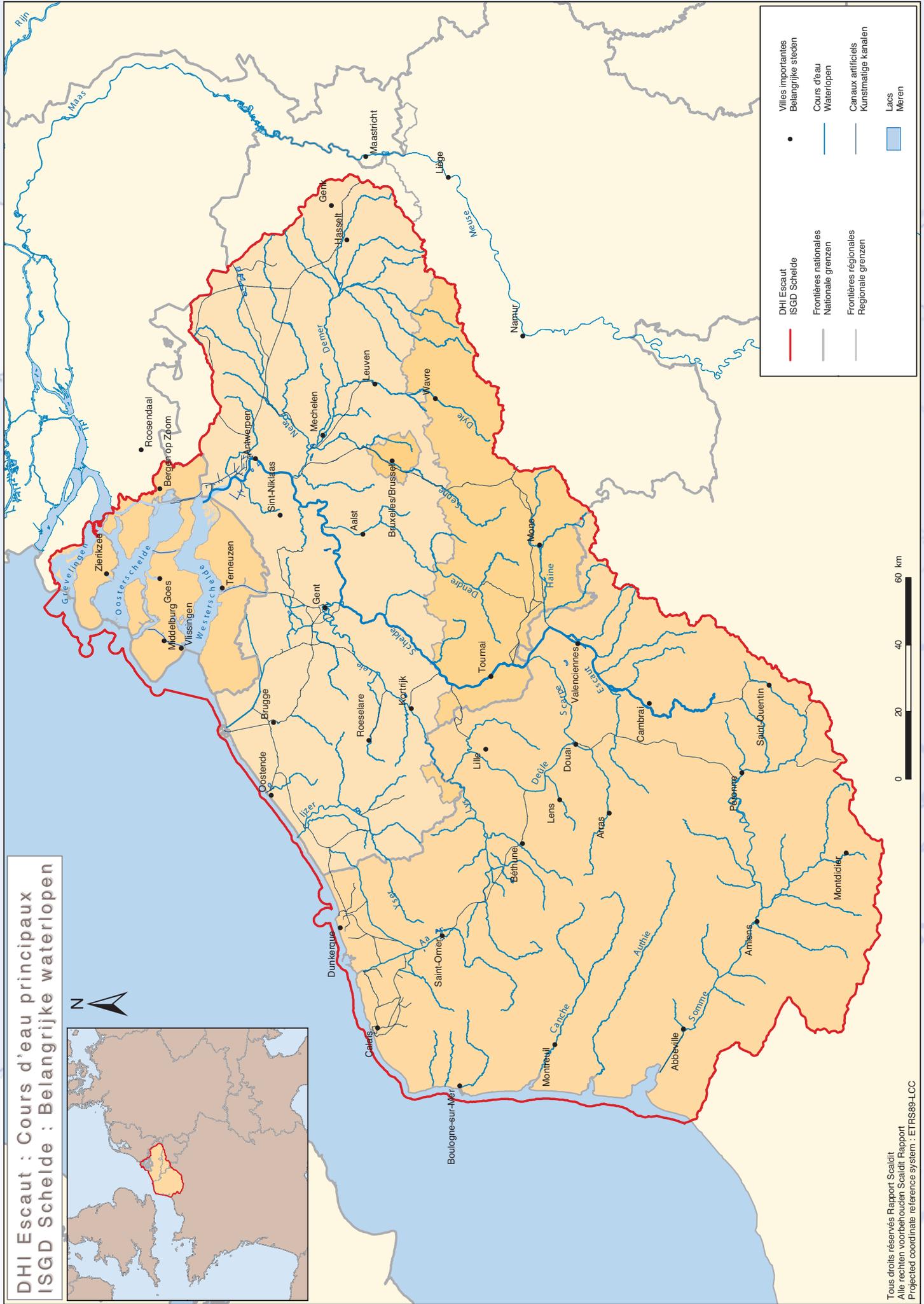


Présidents de la Commission internationale de l'Escaut

1995 – 1998	Région flamande	Monsieur Frank Van Sevencoten	Administrateur général VMM
1999 – 2000	Pays-Bas	Monsieur John Lilipaly	Président du Parc national Escaut oriental
2001 – 2002	Région de Bruxelles-Capitale	Monsieur Alain Lefebvre	Inspecteur général de l'AED et échevin d'Auderghem
2003 – 2004	France	Madame Annick Delelis	Professeur à l'Université de Lille 2, Droit et Santé
2005 – 2006	Région wallonne	Monsieur Damien Yzerbyt	Bourgmestre adjoint et échevin de Mouscron et parlementaire wallon

Secrétaire général : Arnould Lefébure
Secrétaire exécutif : Michel Bruyneel

**DHI Escaut : Cours d'eau principaux
ISGD Schelde : Belangrijke waterlopen**



	DHI Escaut ISGD Schelde		Villes importantes Belangrijke steden
	Frontières nationales Nationale grenzen		Cours d'eau Waterlopen
	Frontières régionales Regionale grenzen		Canaux artificiels Kunstmatige kanalen
			Lacs Meren

Tous droits réservés Rapport Scaldit
Alle rechten voorbehouden Scaldit Rapport
Projected coordinate reference system : ETRS89-LCC

Questions importantes d'intérêt commun dans le District hydrographique international de l'Escaut

Introduction

La Commission internationale de l'Escaut (CIE) présente ci-dessous les grandes lignes des questions et enjeux importants d'intérêt commun à l'échelle du District Hydrographique International (DHI) de l'Escaut.

Résultant de la partie faîtière de l'état des lieux, publié en mars 2005, elles constituent le socle de l'élaboration du plan de gestion du District de l'Escaut tel que demandé par la Directive-cadre sur l'Eau (DCE).

Les Etats et les Régions sont responsables de la mise en œuvre de la DCE. Toutefois, la DCE demande aux Etats membres des districts internationaux de se coordonner et en particulier de coordonner le plan de gestion et les programmes de mesures établis par chacune des parties.

Le District de l'Escaut, qui s'étend sur la France, la Belgique (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Région flamande) et les Pays-Bas, est exploité de manière intensive par l'homme. La densité de population y est la plus élevée d'Europe avec une moyenne se situant à 352 habitants/km². Les habitants produisent des effluents rejetés encore (trop) souvent sans avoir été épurés, constituant ainsi une source importante de pollution.

Les activités agricoles sont également très intensives dans l'ensemble du District de l'Escaut. Pas moins de 60% de la superficie est consacrée à l'agriculture. Dans le sud du district, les grandes cultures dominent, amenant l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. Dans le nord c'est surtout l'élevage qui prédomine. Les activités d'élevage ne sont en général pas liées au sol et donnent lieu à des excédents de lisier. Ces activités agricoles entraînent des apports de nutriments et de pesticides dans les eaux de surface et les eaux souterraines de manière diffuse.

L'industrie, quant à elle, est présente dans le district depuis plus de deux siècles. Les zones industrielles se situent surtout dans les ports, le long des canaux et autour des villes. Malgré les investissements importants des dernières années en épuration des eaux usées industrielles, des charges polluantes industrielles (résiduelles) continuent à être directement rejetées dans les cours d'eau. Le transport est également responsable de diverses pollutions qu'il convient d'analyser plus précisément.

Enfin, les émissions atmosphériques, qui se retrouvent dans les cours d'eau via les retombées humides ou sèches provenant tant de l'agriculture que de l'industrie, des ménages et du transport, constituent une source de pollution non négligeable.

Si les activités précitées se manifestent dans l'ensemble du district,

il existe toutefois des écarts entre régions concernant la nature des pressions sur le milieu aquatique.

Etant donné les investissements actuellement en cours ou programmés dans chacune des parties et l'évolution probable des usages de l'eau, on peut s'attendre à des améliorations de la qualité de l'eau pour les années à venir, par la poursuite de l'épuration des eaux usées domestiques, par la continuation de la réduction progressive des rejets industriels et par celle des pollutions diffuses. Toutefois, malgré ces efforts prévus, il a été estimé que la plupart des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontalières ou de type comparable examinées risquent, en 2015, de ne pas atteindre les objectifs fixés par la DCE.

Si l'on veut atteindre les objectifs fixés par la DCE, toutes les autorités compétentes du District de l'Escaut devront affiner et compléter leurs programmes de mesures actuels, en particulier sur la réduction des sources diffuses.

Dans tous les cas, le partage d'information et des réflexions communes entre les Parties du district contribuent clairement à rendre les démarches engagées plus cohérentes et efficaces et rendent les programmes de mesures souvent moins coûteux.



1 Qualité des eaux de surface, changements hydro-morphologiques, sédiments

1.1 Qualité insuffisante des eaux de surface

En raison des importants rejets ponctuels et diffus des ménages, de l'agriculture et de l'industrie, les rapports internationaux, nationaux ou régionaux indiquent qu'en général, la qua-

La qualité biologique des eaux de surface doit encore faire l'objet d'un examen selon les méthodes de la Directive-cadre sur l'Eau

lité physico-chimique et biologique des eaux du District de l'Escaut est insuffisante. La mauvaise qualité physico-chimique des eaux de surface concerne la teneur en oxygène dissous, les concentrations en nutriments ainsi que celles de certaines substances (micro-polluants métalliques et autres micropolluants, HAP, PCB, pesticides). La qualité biologique doit faire l'objet d'un examen plus détaillé tenant compte des méthodes prescrites par la DCE. Les premiers résultats ne sont pas non plus très positifs.



1.2 D'importants changements hydromorphologiques

L'Escaut est un cours d'eau de plaine de faible débit. A l'origine, il s'écoulait dans de grandes plaines inondables et formait des méandres. Son estuaire très dynamique, avec de nombreux bancs de sables, présentait des échanges importants entre milieux terrestres et aquatiques. La croissance démographique ainsi que le développement industriel ont progressivement conduit à de nombreuses modifications hydromorphologiques du milieu aquatique dans l'ensemble du District de l'Escaut. Des digues ont été construites, des cours d'eau ont été rectifiés et canalisés pour favoriser la protection contre les inondations et la navigation.

Ces changements ont modifié de manière considérable le caractère naturel de certains cours d'eau. Ils constituent des pressions pour le fonctionnement écologique du système aquatique, engendrent une perte de diversité biologique et réduisent les possibilités de reproduction des poissons comme celles de leurs déplacements.

L'amélioration des caractéristiques hydromorphologiques de nos cours d'eau est un défi supplémentaire pour l'amélioration de l'écologie

La DCE admet que ces changements peuvent s'avérer nécessaires à des activités de développement humain durable et prévoit pour ces masses d'eau fortement modifiées ou artificielles un objectif adapté : le Bon Potentiel Ecologique (BPE).

La connexion des écosystèmes aquatiques du district, y compris la préservation des zones humides, fait partie des enjeux écologiques à l'échelle du District de l'Escaut.

Plus de la moitié des masses d'eau du District de l'Escaut sont provisoirement désignées comme étant fortement modifiées (ayant subi des modifications du cours d'eau naturel) ou artificielles (créées entièrement par l'homme) et font donc l'objet d'une attention particulière pour la mise en œuvre de la DCE sur le District de l'Escaut.

1.3 Des sédiments en excès et de qualité insuffisante

La qualité des sédiments n'est pas satisfaisante en de nombreux endroits. Les sédiments pollués résultent non seulement de pollutions industrielles, mais aussi des rejets de l'agriculture et des ménages.

L'érosion des sols du district est aussi responsable de l'accroissement de sédiments dans les cours d'eau.

Au cours des prochaines années, la qualité des sédiments devra être étudiée de manière plus poussée de même que les possibilités de les assainir

Les sédiments, en s'accumulant dans le fond des canaux et des cours d'eau, ralentissent l'évacuation des eaux et gênent la navigation. Ils sont aussi susceptibles d'entraver le fonctionnement écologique du milieu aquatique, ce qui pourrait nécessiter des mesures spécifiques.

La qualité insuffisante des sédiments a un impact négatif sur la qualité de l'eau dans les cours d'eau.

Le curage des sédiments pourrait éviter l'accumulation des polluants dans la végétation et les êtres vivants et ainsi des dysfonctionnements des écosystèmes.

Un enjeu important des années à venir est celui de la connaissance plus précise de la qualité de ces sédiments et à terme, de leurs possibilités d'assainissement afin d'améliorer la situation, compte tenu du coût important que cela représente. Il est aussi celui de la lutte contre l'érosion.

2 Des eaux souterraines vulnérables

2.1 Qualité des eaux souterraines

Compte tenu également des incertitudes liées aux impacts des pressions actuelles et futures, la plupart des masses d'eaux souterraines ont été classées « à risque » dans le District de l'Escaut, en particulier pour les plus superficielles qui présentent souvent des interactions significatives avec les eaux de surface et les écosystèmes terrestres associés.



La plupart des masses d'eaux souterraines classées à risque le sont du fait des nitrates et, dans une moindre mesure, des pesticides. Pour ce qui est des autres substances polluantes, les Etats

Les eaux souterraines doivent être mieux protégées, non seulement pour prévenir la pollution, mais encore pour protéger la ressource à long terme

membres sont tenus de proposer des valeurs-seuils par masse d'eau. Ces valeurs-seuils dépendront essentiellement de la nature des aquifères (concentration naturelle, atténuation des polluants).

La définition d'un bon état chimique des eaux souterraines en tant que ressource pour la production d'eau potable ne pose pas de problème. Par contre, des études plus approfondies seront nécessaires pour arriver à une définition du bon état chimique des eaux souterraines ayant un impact sur les eaux de surface et les écosystèmes terrestres associés.

2.2 Bon état quantitatif des eaux souterraines

En ce qui concerne le bon état quantitatif, des incertitudes subsistent pour certaines masses d'eaux souterraines en ce qui concerne la réalimentation de la ressource, notamment via les masses d'eaux souterraines peu profondes.

En particulier, certaines masses d'eaux souterraines plus profondes, telle la nappe des calcaires carbonifères, ont été classées à risque du fait de leur surexploitation.

Pour ces masses d'eau, les enjeux sont de toute évidence liés à l'utilisation finale de l'eau, laquelle peut varier suivant les parties et les secteurs (eau potable, eau industrielle, garantie de maintien des débits des cours d'eau).

La protection des eaux souterraines nécessite le renforcement des approches visant non seulement à mener une prévention en ma-

tière de pollution mais également à protéger la ressource à long terme, tel que le demande la directive, en accordant une attention toute particulière aux masses d'eaux souterraines utilisées pour l'approvisionnement en eau potable.

Les aquifères transfrontaliers demandent une coordination spécifique pour assurer l'atteinte du bon état chimique et quantitatif.

3 Polluants spécifiques pour l'Escaut

La partie faîtière de l'état des lieux du district a mis en évidence un certain nombre de polluants et de paramètres qui risquent d'empêcher certaines masses d'eau d'atteindre le bon état, tant à l'échelle du district qu'à celle d'une région : nutriments, cuivre, cadmium, mercure, plomb, zinc, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), polychlorobiphényles (PCB), composés organostanniques, lindane.

Cela concerne aussi bien des paramètres physico-chimiques, qui soutiennent les paramètres biologiques faisant partie de l'état écologique, que des substances dites dangereuses ou prioritaires prises en compte dans l'état chimique, au sens de la Directive-cadre sur l'Eau. Ces substances prioritaires, dont les émissions doivent être réduites ou supprimées, doivent faire l'objet d'une directive fille européenne fixant leurs normes.

Les différents Etats et Régions riverains collaboreront pour réduire les rejets de polluants spécifiques pour l'Escaut

Les paramètres physico-chimiques qui soutiennent les paramètres biologiques se composent de plusieurs paramètres généraux tels que la température de l'eau, le bilan d'oxygène, la salinité, l'état d'acidification et la concentration en nutriments d'une part et de plusieurs polluants spécifiques d'autre part.



Si, dans la liste de substances identifiées dans la partie faîtière de l'état des lieux, on fait abstraction des paramètres physico-chimiques généraux et des substances prioritaires, on définit comme polluants spécifiques pour l'Escaut le cuivre, le zinc et les PCB.

Les parties souhaitent en assurer le suivi de façon coordonnée et collaborer, chacune pour ce qui la concerne, à la mise en œuvre des mesures appropriées pour assurer la réduction de ces polluants spécifiques pour l'Escaut en vue d'atteindre le bon état.

Outre ces polluants spécifiques pour l'Escaut, il peut y avoir des polluants ou paramètres qui localement ont un impact transfrontalier significatif. Ces polluants ou paramètres pourront faire l'objet de concertations bi-, tri- ou multilatérales.

Certains paramètres physico-chimiques et substances prioritaires concernés sont déjà suivis par le réseau de mesures homogène de l'Escaut.

Régulièrement, en fonction de l'avancement des travaux, cette liste des polluants spécifiques pour l'Escaut et le réseau de mesures homogène seront réévalués, en s'appuyant sur la coordination des réseaux de surveillance.

4 Analyse économique

La partie faîtière de l'état des lieux a permis de fournir un aperçu des caractéristiques économiques principales des régions du district et de l'importance de l'eau en tant que facteur de production (eau potable, industrie, agriculture) ou de support d'activités (transport, tourisme, loisirs).

Les parties échangeront des informations pour pouvoir établir des programmes de mesures selon l'approche coût-efficacité

Compte tenu de niveaux de richesse et d'un tissu d'activités économiques très variables selon les régions, il conviendra de poursuivre le suivi des indicateurs économiques identifiés lors de l'état des lieux, et de les affiner en veillant

à les associer aux indicateurs liés aux pressions. Cela notamment pour que chaque autorité compétente développe des programmes de mesures selon une approche coût-efficacité coordonnée. Enfin, pour chaque partie, un enjeu important est l'obtention de contributions appropriées, de la part des différents secteurs utilisateurs d'eau, à la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.

5 Gestion préventive des inondations et des sécheresses

De façon générale, selon la DCE, les mesures doivent contribuer à l'atténuation des effets des inondations et des sécheresses mais elle ne prévoit pas d'objectifs (concrets) à cet égard dans le plan de gestion. Toutefois, les Parties doivent régulièrement faire face à des inondations ainsi qu'à des périodes de sécheresses. A cet effet, les Parties, sur la base de la stratégie européenne proposée dans le domaine des inondations, souhaitent collaborer pour mieux coordonner leurs approches.

Une bonne gestion quantitative de l'eau peut contribuer de façon sensible au rétablissement de nos écosystèmes. Cette gestion quantitative de l'eau n'a pas seulement une dimension écologique mais également une dimension économique.

Une bonne gestion quantitative de la ressource en eau contribuera au rétablissement des écosystèmes et entraînera une diminution des dégâts économiques dus aux inondations et aux périodes de sécheresse

Par la concertation, les Parties souhaitent tendre, en préservant la ressource, vers une situation équilibrée, satisfaisante de manière générale en matière de gestion quantitative de l'eau entre parties concernées et bénéficiaires, tout au long de l'année.

6 Gouvernance

Chaque Etat et Région est responsable de la mise en œuvre de la DCE sur son territoire. Toutefois les différents pays ou régions du District de l'Escaut doivent également assurer une coordination à cette échelle.



Cette coordination a été formalisée pour le bassin de l'Escaut en 1995, sur une base volontaire, avec l'Accord de Charleville-Mézières et a été renforcée par l'Accord de Gand du 3/12/2002 instituant la CIE comme lieu de coordination internationale de la mise en œuvre de la DCE.

Les différents Etats et Régions riverains collaboreront pour contribuer au développement durable du District de l'Escaut

Cette coordination permet de comprendre les méthodes de travail de chacun, d'échanger les données disponibles et de vérifier leur comparabilité, de comparer les méthodologies d'évaluation et les résultats. Elle a permis, dans une première étape de la directive-cadre, la publication

d'un rapport faitier de l'état des lieux.

L'objectif est de collaborer afin de contribuer au développement durable et de mettre en œuvre par chaque état ou région, en ce qui les concerne, les mesures appropriées d'une gestion intégrée du District de l'Escaut, en tenant compte en particulier de la multifonctionnalité de l'Escaut.

7 Données, méthodes de mesures et méthodologies d'évaluation

La coordination internationale a montré une relative hétérogénéité des données provenant des différentes parties ainsi que des lacunes dans un certain nombre de secteurs (agriculture, dépôts atmosphériques, rejets liés au transport et aux activités récréatives, etc.).

De par la multiplicité des approches méthodologiques des Parties, les protocoles d'acquisition et d'analyse de ces données qui existent pour chaque Partie depuis de nombreuses années, diffèrent sensiblement d'un pays ou d'une région à l'autre. Une harmonisation n'est toutefois pas un objectif en soi. Ces différences génèrent des échanges fructueux pour les parties mais rendent la coordination difficile.

C'est pourquoi, l'amélioration de la comparabilité des méthodes de mesure et des méthodologies d'évaluation est un objectif fondamental pour aboutir à une bonne coordination et permettre une bonne compréhension réciproque des informations échangées.

A ce titre, la coordination des objectifs environnementaux au niveau transfrontalier constitue un enjeu important.

La description ci-dessus reprend dans les grandes lignes les questions importantes à coordonner au niveau international, c'est à dire à l'échelle du District de l'Escaut, pour atteindre les objectifs environnementaux de la Directive-cadre sur l'Eau.

En améliorant la comparabilité des méthodes de mesures et des méthodologies d'évaluation, l'échange d'informations se réalisera d'une façon plus aisée

Liste des publications

Brochure de présentation du projet Scaldit

Scaldit, un projet au sein de la CIE et soutenu par Interreg IIIB ENO : 2003-2005 - un programme d'action international pour un District hydrographique plus propre et sûr de l'Escaut

Bulletins d'information : Scaldixit

Rapport Scaldit

Analyse transnationale de l'état des lieux du District hydrographique international de l'Escaut : projet pilote pour le test des documents guides européens.

Rapport Scaldit-projet Aménagement du territoire

Risque d'inondation et Aménagement du territoire dans le District hydrographique international de l'Escaut

Pour obtenir des publications, adressez-vous au responsable de la communication :

Vlaamse Milieumaatschappij
Steven Vinckier
A. Van de Maelestraat 96
B-9320 Erembodegem
Belgique
e-mail : sec@scaldit.org
tél : +32 53 72 64 33
fax : +32 53 72 62 31

Colophon

Editeur responsable

Frank Van Sevenscoten, Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)

Matériel photo

Archives photographiques VMM, archives photographiques Boerenbond, Yves Adams, Laurent Vanden Abeele, archives photographiques MinVenW et archives photographiques DIREN

Rédaction finale

Steven Vinckier (VMM), Ilke Dieltjens (VMM)

Rédaction

Groupe de travail Coordination, Secrétariat Commission internationale de l'Escaut et Projet Communication et Participation du public

Sites web

<http://www.scaldit.org>

<http://www.isc-cie.com>

Adresses utiles

Secrétariat Scaldit

Vlaamse Milieumaatschappij

A. Van de Maelestraat 96

B-9320 Erembodegem

Belgique

e-mail : sec@scaldit.org

tél : +32 53 72 64 33

fax : +32 53 72 62 31

Commission internationale de l'Escaut

Secrétariat

Italiëlei 124

B-2000 Antwerpen

Belgique

e-mail : sec@isc-cie.com

tél : +32 3 206 06 80

fax : +32 3 206 06 81

Mise en page et impression

Imprimerie EPO (tél : +32 3 239 61 29)

Dépôt légal

D/2006/6871/007